

Québec, le 15 décembre 2016

M<sup>e</sup> Jean DENIS, président  
Association des notaires et avocats de l'État québécois  
2750, chemin Sainte-Foy, bureau 2014  
Québec G1V 1V6

**Objet : Votre grève**

Monsieur le Président,

Je suis depuis le début votre combat qui m'intéresse au plus haut point. Je constate aujourd'hui que vous êtes en grève depuis huit semaines, ce qui suscite mon admiration parce qu'il était impensable et imprévisible il y a 51 ans que des juristes, salariés de l'État, oseraient livrer un combat aussi long face à la résistance de l'employeur.

Au moment de la fondation du syndicat des avocats en 1965, plusieurs prédisaient que les juristes n'auraient jamais à déclencher une grève vu le statut prestigieux de leur profession. La même prédiction a été faite au moment de la fondation du syndicat des notaires. L'employeur, représenté très souvent par des juristes, accepterait plus facilement le point de vue d'autres juristes, salariés cette fois. Le Barreau était là, tout comme la Chambre des notaires, et on pouvait compter sur l'influence de ces deux ordres professionnels. Bref, les avocats et les notaires n'étaient pas des salariés comme les autres. Personne d'entre eux ne se voyait défilier dans la rue avec une pancarte à la main ou participer à une ligne de piquetage comme des travailleurs manuels, membres d'un syndicat. D'ailleurs, au moment de la fondation du syndicat des avocats, plusieurs d'entre eux préféraient faire partie d'une association plutôt que d'un syndicat. Le vocabulaire avait alors une résonance.

La situation actuelle permet de constater, qu'aux yeux de l'employeur, le statut prestigieux de certains de ses salariés n'en fait pas moins de ces derniers des salariés ordinaires, sur le même pied que tous les autres. Ils doivent donc recourir à l'action syndicale pour faire valoir leurs revendications. Ils n'ont pas le choix. Force est de constater qu'un employeur est plus sensible aux conséquences immédiates d'un arrêt de travail des éboueurs, par exemple, qui suscite les récriminations rapides des citoyens, qu'à celles, moins visibles mais plus importantes, d'un arrêt de travail de ses proches collaborateurs. C'est un fait brutal que votre lutte actuelle me rappelle, tout comme celui de la grève des « professionnels » salariés de l'État, il y a quelques années.

Heureusement, les journalistes parlent de plus en plus de votre grève. L'appui de l'opinion publique est très important. La population doit être informée de la raison de votre combat, à savoir que vous, conseillers juridiques, êtes avocats tout comme les procureurs de la Couronne, et que ces derniers jouissent déjà du régime que vous réclamez; qu'en outre, il y a un même régime de négociation pour les conseillers juridiques et les procureurs dans les autres provinces au Canada. Il n'y a pas de raison pour que la discrimination dont vous êtes victimes actuellement soit maintenue.

Avez-vous pensé à sensibiliser les membres de l'Assemblée nationale à votre cause et à demander l'appui de certains groupes sociaux ? L'article de Patrice Garant dans Le Devoir est arrivé fort à propos. Bref, il faut que l'on parle de vous, que vous soyez tellement présents dans l'actualité que l'employeur se décide enfin à négocier pour avoir la paix.

Le Barreau et la Chambre des notaires s'intéressent-ils à votre combat cette année? Le 17 janvier 1966, le bâtonnier du Québec, M<sup>e</sup> Yves Prévost, informait le président du syndicat que le conseil général du Barreau du Québec, imitant l'initiative prise par le Barreau de Québec, avait voté une subvention de 250 \$ au syndicat. Il ajoutait : « Cette contribution additionnelle complète le montant suggéré au paragraphe 2 de votre résolution du 9 novembre. » Dans une lettre subséquente du 2 février 1966, alors que le syndicat négociait avec le gouvernement, il l'assurait du soutien et de l'assistance du Barreau « tant par ses services techniques et autres que financièrement. » C'est à retenir en 2016 !

Enfin, je reprends les mots de Foch : « Une victoire est une bataille où l'on ne veut pas s'avouer vaincu. »

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations chaleureuses.



RA/ac

Robert AUCLAIR,  
président du Syndicat professionnel  
des avocats de la fonction publique  
en 1965